



Qualiconsult®

Rapport Initial de Contrôle Technique

DCE version 1

Réhabilitation du bâtiment B16B pour l'installation la Maison des Femmes sur site de Bretonneau

CH REG UNVT DE TOURS

SITE DE BRETONNEAU
37000 TOURS

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
3100132678	24/02/2026	1

Chargé(e) d'affaire
Rose SOMMIER

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	3
1.1 Affaire	3
1.2 Maîtrise d'Ouvrage	3
1.3 Maîtrise d'œuvre	3
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage	4
.....	4
2. Renseignements particuliers	5
2.1 Description sommaire de l'opération	5
2.2 Constitution et Classements	5
3. Documents reçus	6
4. Documents à transmettre à Qualiconsult	9
4.1 Avant la signature des marchés	9
4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique	9
5. Remarques préliminaires	10
5.1 Avant la signature des marchés	10
5.2 Après la signature des marchés	10
5.3 Emploi de Techniques Non Courantes	10
5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)	11
5.5 Limite de mission	12
5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT	12
6. Nature et présentation des avis	13
6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT	13
6.2 Avis suspendus ou défavorables	13
6.3 Formulation des avis	13
6.4 Commentaires « QC+ »	13
7. Récapitulatif des avis défavorables	15
8. Récapitulatif des avis suspendus	16
9. Récapitulatif des avis favorables	18

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Affaire

Désignation	Réhabilitation du bâtiment B16B pour l'installation la Maison des Femmes sur site de Bretonneau				
Adresse	SITE DE BRETONNEAU 37000 TOURS				
Montant prévu des travaux (HT)	Non communiqué	Date prévisionnelle de début de chantier	NC	Durée prévisionnelle de chantier en mois	12

Autorisation de travaux	A fournir	
Récépissé de dépôt :	A fournir	

1.2 Maîtrise d'Ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Ouvrage	CH REG UNVT DE TOURS - Mme Mayanne DUHEM BOULEVARD TONNELLE 37000 TOURS Email : M.VINCENT@chu-tours.fr	Oui
	CH REG UNVT DE TOURS - Mme Emmanuelle GOUPIL TERPEREAU BOULEVARD TONNELLE 37000 TOURS Email : E.GOUPIL@chu-tours.fr	Oui
	CH REG UNVT DE TOURS - M. Denis SALLE BOULEVARD TONNELLE 37000 TOURS Email : D.SALLE@chu-tours.fr	Oui

1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
Bet fluides	YAC INGENIERIE - M. Stanislas FAZILLEAU 40, rue de Clesse 79350 CHICHE Téléphone : 05 49 72 13 35 Email : sfazilleau@yac.fr	Oui

1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

☐	L	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
☒	LP	Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
☐	PS	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions neuves
☐	PSE	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions existantes
☒	LE	Solidité des existants
☐	AV	Stabilité des avoisinants
☐	SH	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
☒	SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
☐	STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
☐	TH	Isolation thermique et économies d'énergie
☐	PHH	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
☐	PHA	Isolation acoustique des bâtiments autres qu'habitation
☐	F	Fonctionnement des installations
☒	HAND	Accessibilité des handicapés
☐	BRD	Transports des brancards
☐	GTB	Gestion technique du bâtiment
☐	HYSH	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
☐	HYSA	Hygiène et santé dans les bâtiments autres qu'habitation
☐	ENV	Environnement - ICPE (complément mission S)
☐	CO	Coordination des missions de contrôle

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

1.5 Auteurs du rapport

Le présent rapport est validé par les vérificateurs mentionnés dans la liste ci-dessous :

- Rose SOMMIER, vérificateur qualifié en SI-1 confirmé

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'opération

Nouvelle implantation de la maison des femmes dans un bâtiment existant (le B16 B) sur le site de l'hôpital BRETONNEAU. Le bâtiment a été mis en service en 1987, c'est un type U de 5eme catégorie.

Le CHU de Tours a créé en juin 2021 sur son site de Bretonneau (actuellement dans B2B) un lieu unique assurant une prise en charge des femmes victimes de violences et la formation des personnes intervenant auprès de ces victimes. La maison des femmes assure depuis des missions variées : soins, prévention, formation.

Son implantation au sein de l'établissement de santé permet de bénéficier de l'ensemble des services et des infrastructures du CHRU.

Le présent projet réalise :

- 5 bureaux de consultations,
- 1 bureau « plainte »,
- 1 bureau « travailleur social »,
- 2 bureaux de consultations psychiatrique
- 1 bureau « travailleur petite enfance »
- 1 salle de relaxation bureau.
- 1 salle d'activité (10 personnes)

Tous ses bureaux ont vocations à recevoir du public.

2.2 Constitution et Classements

- **Etablissement(s) Recevant du Public**

BRETONNEAU B16 B MAISON DES FEMMES	
Activité Principale	PE
Activité(s) Secondaire(s)	PU
Catégorie	Catégorie 5
Origine classement	Maître d'Ouvrage / Exploitant
IGH	Non
IOP	Non
Description sommaire de l'établissement	Néant
Nature et étendue de la mission	SEI complète
Nature et étendue des vérifications	Ouvrage exclus des vérifications
	Sont exclus du champ de vérification du présent rapport les ouvrages, équipements/installations et dispositions constructives existantes non modifiées et/ou impactés réglementairement par les travaux d'aménagement listés au §2.1 Description sommaire de l'opération.

3. DOCUMENTS REÇUS

Autre

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	00	-	CCTP LOT 00- PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS	-	20/02/2026
	01	-	CCTP LOT 01- DEMOLITION/CURAGE/GO/MACONNERIE	-	20/02/2026
	02	-	CCTP LOT 02- RAVALEMENT-ISOLATION EXTERIEURE	-	20/02/2026
	03	-	CCTP LOT 03- MENUISERIES EXTERIEURES-SERRURERIE	-	20/02/2026
	04	-	CCTP LOT 04- CLOISONS / PLATRERIE/FAUX PLAFONDS	-	20/02/2026
	05	-	CCTP LOT 05- MENUISERIE INTERIEURE-AGENCEMENT	-	20/02/2026
	06	-	CCTP LOT 06- REVETEMENT DES SOLS- FAIENCE	-	20/02/2026
	07	-	CCTP LOT 07- PEINTURE/REVETEMENTS MURAUX	-	20/02/2026
	10	-	CCTP LOT 10- AMENAGEMENTS EXTERIEURS	-	20/02/2026
	-	-	NOTICE DESCRIPTIVE LOT PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION-RAFRAICHISSEMENT	-	20/02/2026
	-	-	NOTICE DESCRIPTIVE LOT ELECTRICITE	-	20/02/2026
Plan	-	ARC00	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN MASSE	0	09/03/2026
	-	ARC01	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN	0	09/03/2026
	-	ARC02	B16 niveau 00 PROJET PLAN AILE CENTRALE	0	09/03/2026
	-	ARC03	B16 niveau 00 PROJET PLAN AILE SUD	0	09/03/2026
	-	ARC04	B16 niveau 00 PROJET PLAN GENERAL REVETEMENT DES SOLS	0	09/03/2026
	-	ARC05	B16 niveau 00 PROJET PLAN GENERAL REVETEMENTS MURAUX	0	09/03/2026
	-	ARC06	B16 niveau 00 PROJET PLAN GENERAL REVETEMENT DES PLAFONDS	0	09/03/2026
	-	ARC07	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN repérage des Menuiseries Extérieures et Intérieures	0	09/03/2026
	-	ARC08-01	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN REPERAGE MOBILIER	0	09/03/2026
	-	ARC08-02	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN REPERAGE MOBILIER	0	09/03/2026

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
			MOB01		
	-	ARC08-03	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN REPERAGE MOBILIER MOB02	0	09/03/2026
	-	ARC08-04	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN REPERAGE MOBILIER MOB03	0	09/03/2026
	-	ARC08-05	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN REPERAGE MOBILIER MOB04	0	09/03/2026
	-	ARC09-02	B16 niveau 00 PROJET ELEVATIONS DETAILS MENUISERIES EXTERIEURES	0	09/03/2026
	-	ARC09-03	B16 niveau 00 PROJET ELEVATIONS DETAILS ITE	0	09/03/2026
	-	ARC09-1	B16 niveau 00 PROJET ELEVATIONS	0	09/03/2026
	-	ARC10	B16 niveau 00 PROJET COUPES	0	09/03/2026
	-	ARC11	B16 niveau 00 PROJET MAISON DES FEMMES PLAN ESPACES EXTERIEURS	0	09/03/2026
	-	CVC.01	REZ DE CHAUSSEE ETAT FUTUR	-	20/02/2026
	-	CVC.02	TOITURE ETAT FUTUR	-	20/02/2026
	-	EDL00	MAISON DES FEMMES Bâtiment B16B PLAN DE MASSE DU SITE	0	09/03/2026
	-	EDL01	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT PLAN GENERAL	0	09/03/2026
	-	EDL02	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT PLAN AILE CENTRALE	0	09/03/2026
	-	EDL03	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT PLAN AILE SUD	0	09/03/2026
	-	EDL04	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT PLAN GENERAL REVETEMENT DES SOLS	0	09/03/2026
	-	EDL05	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT PLAN GENERAL PROTECTION MURALES	0	09/03/2026
	-	EDL06	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT PLAN GENERAL REVETEMENT DES PLAFONDS	0	09/03/2026
	-	EDL07	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT PLAN DEMOLITION	0	09/03/2026
	-	EDL08	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT ELEVATIONS	0	09/03/2026
	-	EDL09	B16 niveau 00 ETAT EXISTANT COUPES	0	09/03/2026
	-	EL.01	REZ DE CHAUSSEE ETAT FUTUR	-	20/02/2026
	-	EX.01	REZ DE CHAUSSEE ETAT EXISTANT	-	20/02/2026
	-	EX.02	TOITURE ETAT EXISTANT	-	20/02/2026
Autre	-	-	Notice de sécurité	-	
	-	-	AUDIT ENERGETIQUE	A	20/02/2026

4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSULT

4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés au plus tard 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à QUALICONSULT au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

5.3 Emploi de Techniques Non Courantes

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent **systématiquement informer au préalable** QUALICONSULT de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement).

Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation ;
- d'un ATE non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique.

QUALICONSULT rappelle qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à QUALICONSULT. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, QUALICONSULT serait dans l'obligation d'émettre un avis Défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs,...) ainsi que celui du Maître d'Ouvrage; ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.

5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux vérifications finales avant réception sur les installations techniques du bâtiment pour s'assurer de leur bon fonctionnement dans les conditions normales d'utilisation selon les modèles des attestations d'essais de fonctionnement édités par l'Agence Qualité Construction (AQC). Dans le cadre de notre mission PV, les entreprises concernées devront nous adresser leurs attestations d'essais de fonctionnement selon le modèle disponible sur le site internet de l'AQC.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

- les installations électriques de logements ou de services généraux ;
- les réseaux d'eau intérieure aux bâtiments ;
- les évacuations d'eau intérieures et extérieures aux bâtiments ;
- les portiers électroniques ;
- la ventilation mécanique contrôlée simple flux et double flux ;
- les installations de chauffage ;
- les portes et portails automatiques pour véhicules et piétons ;
- les protections solaires mobiles motorisées ;
- les volets motorisés, battants, coulissants et roulants ;
- production et distribution de l'eau chaude sanitaire ;
- réseaux de communication VDI.

A défaut d'un modèle disponible, les anciens "PV COPREC" (publiés par le document technique COPREC CONSTRUCTION n°1 d'octobre 1998, Moniteur du 06/11/1998, cahier spécial n°4954) seront recevables dans le cadre de la présente mission pour les installations suivantes :

- les ascenseurs, ascenseurs de charge ;
- les escaliers mécaniques, trottoirs roulants ;
- les réseaux de distribution collective de radiodiffusion ;
- le conditionnement d'air ;
- les fluides médicaux.

5.5 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
 - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
 - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
 - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale ;
 - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONCONSULT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT

- Le présent rapport est adressé au Maître de l'Ouvrage par email ainsi qu'aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis de QUALICONCONSULT sont présentés sous forme de tableaux comportant 3 colonnes :

Corps d'état		
Identification du point de contrôle	Libellé de l'avis	Référence du(es) document(s) examiné(s)

6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONCONSULT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont FAVORABLES.

6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 7.
- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 8 du présent rapport.

6.3 Formulation des avis

La signification des abréviations utilisées est précisée ci-après :

F : Avis Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, pourra être confirmé ou infirmé en fonction des éléments remis lors des phases ultérieures.

S : Avis Suspendu

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux, faute de quoi cet avis deviendra défavorable.

D : Avis Défavorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés présentent un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage ou sont incompatibles avec les référentiels concernés (Règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes)

SO : Sans Objet

Les dispositions techniques citées dans le référentiel d'examen ne rentrent pas dans le cadre du projet examiné. Cet avis est notamment formulé en sécurité des personnes, pour les réaménagements de bâtiments existants pour les parties de l'établissement non modifiées par les travaux

HM : Hors Mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

6.4 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONCONSULT peut émettre des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :

- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

7. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES

NEANT

8. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Autorisation de travaux	Nous transmettre l'arrêté de l'Autorisation de travaux, ainsi que les retours des différentes commissions.	

Gros Oeuvre Maçonnerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Ouvertures / Agrandissements Baies	L'entreprise nous transmettra son dossier d'exécution pour l'ouverture et l'agrandissement des baies (plans de ferrailage et plans de coffrage).	CCTP LOT 01
Percements / Rebouchages Dalle Etanchéité	Il est prévu des percements et des rebouchages dans la dalle. Nous préciser comment sera traité l'étanchéité au niveau du plancher haut RDC avec des détails et la liste des produits utilisés.	CCTP LOT 01

Isolation par l'extérieur

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SOLIDITÉ		
ITE	L'entreprise nous transmettra l'Avis Technique du procédé d'isolation par l'extérieur.	CCTP LOT 02
ITE Résistance au chocs	L'ITE devra être classée en catégorie I pour la résistance aux chocs.	CCTP LOT 02

Menuiseries extérieures Vitrierie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Menuiseries extérieures Seuils	Les seuils des menuiseries ne devront pas créer de ressaut de plus de 2 cm.	CCTP LOT 03
SOLIDITÉ		
Menuiseries extérieures Aluminium / Acier	L'entreprise nous transmettra les éléments suivants : - la certification QUALANOD pour l'anodisation - la certification QUALICOAT, QUALIMARINE, QUALIDECO pour le thermolaquage - le DTA	CCTP LOT 03
Menuiseries extérieures PVC	L'entreprise nous transmettra le DTA des menuiseries PVC.	CCTP LOT 03

Revêtements de sol

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Revêtement de sol PVC	L'entreprise nous transmettra le PV de réaction au feu ou la DOP du revêtement de sol en PVC. La réaction au feu du produit doit être à minima classé DFL-s2 ou en catégorie M4.	CCTP LOT 06 §3.2.

Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Sanitaire PMR Barre de maintien	La barre de maintien devra être située à une hauteur comprise	§4.3 Notice Plomberie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
	entre 0,70 m et 0,80 m.	
SOLIDITÉ		
Support Caisson VMC / Unité extérieur	Nous préciser comment reposeront le caisson de VMC et l'unité extérieure du système multi split sur l'étanchéité.	Notice Plomberie CVC

Electricité

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Eclairage	L'entreprise nous transmettra une étude d'éclairage afin de justifier les valeurs d'éclairage moyen suivantes : - 100 lux pour les circulations intérieures horizontales - 200 lux au droit des postes d'accueil	Notice Electricité
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
SSI	Les nouveaux éléments ajoutés au SSI existant devront être compatible avec le CMSI existant. Le PV d'associativité du CMSI existant sera à nous transmettre.	Notice Electricité

9. RÉCAPITULATIF DES AVIS FAVORABLES

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Cuisines	Nous notons pour les deux espaces cuisines que la puissance électrique de l'ensemble des appareils sera inférieure à 20 kW. (Notice de sécurité)	Notice de sécurité
Isolement Tiers	Non modifié dans le cadre des travaux.	Plan de masse

Menuiseries extérieures Vitrierie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Vitrophanie Salle d'activité	Nous notons qu'il est prévu une vitrophanie sur les châssis fixe de la salle d'activité.	CCTP LOT 05 CCTP LOT 03

Plâtrerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Faux plafond	Nous notons qu'il est prévu des dalles de faux plafond A1. L'article AM5 est respecté avec une réaction au feu minimum de B-s3, d0.	CCTP LOT 04
Locaux à risques Cloisonnement	Nous notons qu'il est prévu une cloison EI60 pour la restructuration des locaux à risques.	CCTP LOT 04

Menuiseries intérieures

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Vitrophanie Salle d'activité	Nous notons qu'il est prévu une vitrophanie sur les châssis fixe de la salle d'activité.	CCTP LOT 05 CCTP LOT 03
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Locaux à risques Portes	Nous notons qu'il est prévu des portes CF1/2h avec ferme porte.	CCTP LOT 04
Mobiliers	Nous notons pour le mobilier, qu'il est prévu des plans de travaux en stratifiés de 40 mm d'épaisseur et des meubles avec des panneaux de particule de 22 mm d'épaisseur. D'après l'arrêté du 21 novembre 2002, les épaisseurs mises en œuvre permettent de justifier d'une réaction au feu M3. L'article AM15 est respecté.	CCTP LOT 05
Protections murales	Nous notons qu'il est prévu des protections murales en PVC avec une réaction au feu M1. L'article AM4 est respecté avec une réaction au feu minimum de C-s3, d0.	CCTP LOT 05
SOLIDITÉ		
Châssis fixe vitrés	Nous notons qu'il est prévu pour les châssis fixes vitrés un remplissage en verre feuilleté Stadip Protect 44.2. DTU 39P5 respecté.	CCTP Lot 05

Peintures

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Revêtement vinyle numérique	Nous notons qu'il est prévu des revêtements vinyle avec une réaction au feu B-s2,d0. L'article AM4 est respecté avec une réaction au feu minimum de	

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
	C-s3, d0.	

Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Douche PMR Equipements	Nous notons qu'il est prévu une barre de maintien en L et un siège de douche pour la douche PMR.	§4.3 Notice Plomberie
Sanitaire PMR Barre de tirage	Nous notons qu'il est prévu une une barre de tirage sur la porte du sanitaire PMR.	§4.3 Notice Plomberie